

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AUCH

Projet porté par la CA Grand Auch Cœur de Gascogne depuis 2018 :

- Superficie : 601 km²
- Nombre de communes : 34
- Nombre d'habitants : 38 732 (64 hab/km²)



Présentation PAT

La démarche de Plan Climat Energie Territoire, initiée de manière volontaire par Grand Auch Agglomération en 2016, a été confirmée, et dès le 14 septembre 2017, la communauté d'agglomération, récemment créée (issue de la fusion entre la communauté de commune Cœur de Gascogne et Grand Auch Agglomération), délibère pour un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et ce de manière volontaire ; précédant ainsi la généralisation du dispositif à l'ensemble des EPCI de plus de 20 000 habitants.

Organisé en cinq axes qui correspondent à cinq enjeux du développement durable (énergie, mobilités, gouvernance...), le PCAET intègre l'agriculture et l'alimentation au travers de son axe n°4 « Privilégier une agriculture de proximité et une alimentation du qualité – Améliorer les modes de production et de consommation ». Cette dénomination suggère un large champ d'action décliné en objectifs opérationnels concrets relatifs à la restauration collective, à la stratégie foncière de la collectivité ou encore à l'accompagnement des filières. Cet axe du PCAET constitue le PAT.

Cette planification est le résultat d'un travail de prospective multipartenarial conduit depuis 2018 et matérialisé par quatre études complémentaires. Le plan d'actions découle directement de la synthèse de ces études et doit commencer à être appliqué dès fin 2020.



Caractéristiques du territoire PAT

L'intercommunalité de la préfecture du Gers est au cœur du département et essentiellement rurale, bien que les communes d'Auch, Duran, Preignan et Pavie forment une petite conurbation qui concentre plus de la moitié des habitants du territoire. Les deux tiers de la SAU sont occupés par les céréales et les oléagineux. Le diagnostic réalisé par « les bios du Gers » pour la CA, expose que ces filières sont principalement ancrées dans des logiques de circuits longs.

Structure de gouvernance du PAT

Le PAT est intégré au PCAET. De ce fait, il n'existe pas de gouvernance spécifique au PAT. Mais des discussions collégiales et un travail technique impliquant des partenaires se tiennent régulièrement dans le cadre de la gouvernance plus générale du PCAET. Durant son élaboration, des concertations publiques ont été organisées et les citoyens sont encore mobilisés au cas par cas. Les trois études menées ont fait l'objet d'un travail multilatéral sous l'impulsion du partenaire concerné.

Par ailleurs, la CA participe activement à l'instance de concertation inter PAT coordonnée par le conseil départemental du Gers (cf fiche projet n°32.01).

Principaux enjeux du PAT

Les différents diagnostics menés sur la Communauté d'agglomération dans le cadre du PCAET montrent à la fois l'importance de l'activité agricole sur le territoire et ses limites en termes de durabilité. En effet, selon le diagnostic des gaz à effet de serre, l'agriculture et l'approvisionnement sont à l'origine de 26 % des émissions de CO₂ des 34 communes. Le GIS SOL estime par ailleurs relativement basse la capacité de stockage du carbone des sols de surface, tandis que les données publiques relatives à l'érosion indiquent que le Gers est particulièrement sujet au lessivage, d'où la turbidité des cours d'eau et la forte concentration en CO₂ et N₂O. Par ailleurs, les filières du territoire intercommunal sont davantage orientées vers l'exportation que vers les besoins locaux, tandis que suivant la tendance nationale, les terres agricoles sont soumises à l'artificialisation (500ha entre 2008 et 2018).

Face à ces constats abondamment documentés, la collectivité s'est fixée comme enjeu au travers de l'axe 4 l'accompagnement du changement des pratiques vers une agriculture de proximité, bas carbone et à faible impact environnemental. Les enjeux sous-jacents sont l'élaboration d'une stratégie foncière favorable à une agriculture vertueuse, créatrice d'emplois, l'accompagnement et la formation des acteurs des filières, la structuration de ces dernières et la mobilisation des leviers dont dispose la collectivité, à commencer par la restauration collective.

Exemples d'actions réalisées ou programmées

Quatre études prospectives ont été réalisées :

- ✓ Une étude des filières et des diverses caractéristiques agricoles du territoire conduite par la chambre d'agriculture 32.
- ✓ Une étude sur le foncier orientée vers le maintien et le développement agricoles conduite par l'ADEAR du Gers.
- ✓ Une étude sur les impacts environnementaux des différents modes de production conduite par les bios du Gers.
- ✓ Une étude sur la valorisation des produits issus de systèmes extensifs et herbagers par l'ADASEA du Gers

Elles proposent des solutions concrètes, actuellement discutées.

Principaux partenaires techniques

- Bios du Gers
- ADEAR
- Chambre d'agriculture
- Communes
- SAFER
- Associations de parents d'élèves

Principaux partenaires financiers

Etat, par le biais de l'appel à projets Territoire à *Energie Positive pour la Croissance Verte*.

Principaux dispositifs en lien avec le PAT

Le PCAET s'appuie sur l'expérience communale de « Auch Agenda 21 » et prolonge cette réflexion. Les documents de planification et d'urbanismes à différentes échelles devront prendre en compte le PCAET.

Contact PAT : Elsa Perroit, chargée de mission PCAET (Elsa.PERROIT@grand-auch.fr)

Source : https://64cf68fb-1237-45b5-bd1e-d81f30f22b25.filesusr.com/ugd/4d7f72_11dd2a17ff234